

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 2 Avril 2012
à la maison des services et des associations à
Durrenbach**

Etaient présents : 58

Membres en exercice : 67

Présents : Mmes : BRUCK Cathy, DARNIS Danielle, FISCHER Evelyne, KERN Catherine, KIEFFER Nicole, KIEFFER Adrienne, KLEIN Christiane, KOCHER Bernadette, KORNMANN Karina, MATTEL Madeleine, ROTH Marie-Louise, WEISS Marie-Line, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BALL Jean-Claude, BERTRAND Jean-Louis, BRACONNIER Armand, CONUECAR Nestor, FEIG Dominique, GACKEL Didier, GANGLOFF Christian, GOETZ Joseph, HAAS Jean-Marie, HERRMANN Eric, HOCH Georges, HOLTZMANN Claude, ISEL Roger, JULLY Jean-Marie, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, KLIPFEL Gérard, KREISS Alfred, LAXENAIRE DISCH Christophe, LIEHN Gilbert, LOBSTEIN Jacques, MARTIN Etienne, MESSMER Jean-Marc, MEYER-KUHN Charles, MULLER Jean, PREVOT Dominique, RICHERT Robert, ROBINEAU Pascal, ROHMER Jean-Paul, RUTSCH François, SCHERTZ Christophe, SCHLOSSER Charles, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIBLER Alphonse, SITTER Pierrot, SPILL Bernard, SUSS Charles, THALMANN Alfred ULLMANN Robert, VOGEL Robert, WALTER Dany, WEHRUNG Freddy, WEISBECKER Jean, WEISHAAR Jean,
Suppléant(s) : BRUCK Cathy (de M. OTT Alexis), KERN Catherine (de M. SCHNEIDER Dominique), KLEIN Christiane (de M. MERTZ Olivier), KORNMANN Karina (de M. CHRISTMANN Pascal), ROTH Marie-Louise (de M. FABACHER Edmond), WALTER Dany (de M. FUCHS Thierry),

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MEYER Willy à M. SCHLOSSER Charles,
Excusé(s) : Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, CLAUSS Murielle, MM : BASTIAN Marc, BRUCKER Hubert, CHRISTMANN Pascal, FABACHER Edmond, FUCHS Thierry, KAUFFER Fabien MERTZ Olivier, OTT Alexis, SCHAEFER Marc, SCHNEIDER Dominique, WALTER Gérard, WEGMANN Maurice,

Invité(s) :

Présent(s) : MM VONAU Jean-Laurent, KLEINPETER Guillaume, HAY Benjamin

Excusé(s) : Mmes : CHAUVIN Corinne, CHRISTMANN Dominique, M REISS Frédéric.

Une convocation a été régulièrement adressée aux conseillers communautaires le 26/03/2012.

M. Jean-Marie HAAS, Président, ouvre la séance qui a lieu à la maison des services et des associations à Durrenbach à 19 heures 30, et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Information : nouveau représentant de la commune de Laubach élu communautaire :
M Gérard Klipfel remplace M Jean Pierre Metzger.

Désignation d'un secrétaire de séance,

M. WEISBECKER Jean est désigné secrétaire de séance.

Communication des comptes rendus des séances du bureau du 30.01, 19.03 et 26.03.2012.

Les comptes rendus sont consultables sur le site internet de la communauté de communes.

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 02.04.2012

Approbation du compte-rendu de réunion du conseil communautaire du 27.02.2012.

Le compte-rendu de la séance du 27.02.2012 est consultable sur le site internet de la communauté de communes. Le président soumet ce compte-rendu aux délégués. Le compte-rendu est validé à la majorité, sept abstentions.

PROJETS - OPERATIONS

058.2012 : Participation au projet pédagogique sur l'urbanisme durable avec le Parc naturel régional des Vosges du Nord.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant la demande de la communauté de communes de participer au projet pédagogique sur l'urbanisme durable conduit par le Parc naturel régional des Vosges du Nord (PNRVN) en coopération avec la réserve de biosphère de Kampinoski (Pologne),

Vu le document de synthèse des projets d'aménagements proposés par les étudiants des écoles d'architecture,

Considérant le courrier du PNRVN de demande de participation financière comprenant l'état récapitulatif des dépenses,

Vu l'avis du bureau du 26.03.2012,

Entendu l'exposé du président M,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 4 abstentions, décide :

- De valider la participation financière de 500 € au projet pédagogique sur l'urbanisme durable,**
- De demander au président de verser cette participation au PNRVN.**

REPORT.2012 : Cofinancement CG67 pour le " Château des défis " et reversement à la régie intercommunale.

Point reporté.

059.2012 : Programme zéro-phytosanitaires et fonds de concours avec les communes participantes.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 02.04.2012

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 076/2009 du conseil communautaire du 12.10.2009 portant sur la définition des enjeux de développement durable du territoire pour la période 2010-2020 et en particulier l'enjeu « préserver et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales »,

Vu la délibération n° 045/2011 du conseil communautaire du 28.02.2011 relative au programme environnement 2011,

Considérant les travaux d'assainissement en cours sur le territoire Sauer-Pechelbronn, subventionnés par l'agence de l'eau Rhin-Meuse,

Considérant la demande de l'agence de l'eau Rhin-Meuse à la communauté de communes d'engager une démarche « zéro pesticide » sur son territoire, afin de préserver la qualité de la ressource en eau,

Considérant la charte d'entretien et de gestion des espaces communaux en alsace, démarche « zero pesticide » établie par la Région Alsace et l'agence de l'eau Rhin-Meuse,

Considérant la proposition de convention de programme de lutte contre l'utilisation de produits phytosanitaires dans la gestion des espaces verts publics à l'échelle de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, entre la communauté de communes et les communes volontaires d'Eschbach, de Forstheim, de Lembach, de Preuschkorf de Wingen et de Woerth,

Vu l'avis de la commission protection et mise en valeur de l'environnement du 22.02.2012,

Vu l'avis du bureau du 26.03.2012,

Entendu l'exposé du vice-président M Goetz,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 3 voix contre et 10 abstentions, décide :

- D'engager la communauté de communes dans une démarche de réduction voire de suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien et la gestion des espaces communaux,**
- De mettre en place et coordonner un programme « zéro-phytosanitaires » à l'échelle des espaces verts qu'elle gère et de ceux de 6 communes pilotes sur son territoire et de valider le budget correspondant pour un montant prévisionnel de 45 000 € HT,**
- De valider la convention entre la communauté de communes Sauer-Pechelbronn et les communes d'Eschbach, Forstheim, Lembach, Preuschkorf, Wingen et Woerth fixant les modalités de mise en œuvre du programme « zéro phytosanitaires » et d'autoriser le Président à la signer,**
- De désigner Joseph Goetz comme représentant de la communauté de communes pour siéger au comité de pilotage chargé du suivi du programme,**
- De valider la charte d'entretien et de gestion des espaces communaux en Alsace de la Région Alsace et de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et d'autoriser le Président à la signer,**
- De solliciter un fonds de concours au titre de la réalisation du programme « zéro phytosanitaires »,**
- De fixer le montant du fonds à verser par la commune d'Eschbach à 1 400 € net de taxes, par la commune de Forstheim à 787,50 € net de taxes, par la commune de Lembach à 3 500 € net de taxes, par la commune de Preuschkorf à 1 400 € net de taxes, par la commune de Wingen à 787,50 € net de taxes, par la commune de Woerth à 3 500 € net de taxes, montant correspondant pour chaque commune à 35% du coût**

de réalisation de leur plan de gestion différenciée, dans le cadre du programme « zéro-phytosanitaires »,

- De demander au président de prévoir cette recette au budget 2012 correspondant,
- De solliciter une délibération concordante des conseils municipaux d'Eschbach, de Forstheim, de Lembach, de Preuschkorf, de Wingen et de Woerth et de demander aux conseils municipaux de prévoir les crédits nécessaires dans leur budget 2012,
- D'autoriser le président à signer tout document découlant de la présente délibération.

060.2012 : Validation du programme environnement 2012.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 076/2009 du conseil communautaire du 12.10.2009 portant sur la définition des enjeux de développement durable du territoire pour la période 2010-2020 et en particulier l'enjeu « préserver et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales »,

Considérant le programme environnement 2012 portant sur la poursuite de la politique « vergers », l'organisation de journées transfrontalières sur la thématique des rivières et la mise en place d'un projet pédagogique sur une colonie de Grand Murin à Niedersteinbach,

Vu l'avis de la commission protection et mise en valeur de l'environnement du 22.02.2012,

Vu l'avis du bureau du 26.03.2012,

Entendu l'exposé du vice-président M Goetz,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 5 voix contre et 10 abstentions, décide :

- De poursuivre la dynamique engagée pour la préservation des vergers hautes tiges avec un programme d'actions de formation, d'entretien et de valorisation pour un budget prévisionnel de 5 000 € HT,
- De valider l'organisation des 3èmes journées transfrontalières, sur la thématique des rivières, en partenariat avec la Verbandsgemeinde Dahner Felsenland, le CINE de Munchhausen, le Naturerlebniszentrum Wappenschmiede de Fischbach et le Parc naturel régional des Vosges du Nord, dans le cadre de l'appel à projet PAMINA 21, pour un budget prévisionnel de 15 000€ HT,
- De valider la mise en place d'un programme d'éducation à l'environnement autour d'une colonie de Grand Murin à Niedersteinbach, portant sur l'installation d'un équipement vidéo dans les combles de l'Eglise de Niedersteinbach et la valorisation du site à travers divers supports pédagogiques (film, panneau, dossier pédagogique, animations) pour un budget prévisionnel de 50 000€ HT,
- D'autoriser le président à solliciter les subventions et cofinancements découlant de l'ensemble de ces programmes, notamment transfrontaliers et européens,
- D'autoriser le président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.

FINANCES

061.2012 : Budget principal : approbation du compte de gestion 2011

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le compte de gestion 2011 établi par le comptable public,

Considérant que le compte de gestion est identique au compte administratif tenu par la communauté de communes,

Considérant les débats d'orientation budgétaires (bureaux réunis en commission finances),

Vu l'avis du bureau du 26.03.2012,

Entendu l'exposé du président M Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 2 abstentions, décide :

- D'approuver le compte de gestion du budget principal 2011.**

062.2012 : Budget principal : approbation du compte administratif 2011.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le compte de gestion 2011 établi par le comptable public,

Vu le compte administratif 2011 établi par la communauté de communes,

Considérant que le compte de gestion est identique au compte administratif tenu par la communauté de communes,

Considérant l'approbation du compte de gestion du budget principal 2011,

Considérant les débats d'orientation budgétaires (bureaux réunis en commission finances),

Vu l'avis du bureau du 26.03.2012,

Entendu l'exposé du vice-président M A Braconnier, le président ayant quitté la salle ,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 2 abstentions, décide :

- D'approuver le compte administratif du budget annexe 2011 comme suit (reports inclus) :**

Section de fonctionnement :

Dépenses :	4 936 726,74 €
Recettes :	5 665 176,47 €
Résultat :	+ 728 449,73 €

Section d'investissement :

Dépenses :	765 688,21 €
Recettes :	<u>3 357 136,32 €</u>
Résultat :	+ 2 591 448,11 €

063.2012 : Budget principal : Affectation des résultats 2011.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu le compte de gestion 2011 établi par le comptable public,

Vu le compte administratif 2011 établi par la communauté de communes,

Considérant que le compte de gestion est identique au compte administratif tenu par la communauté de communes,

Vu le résultat de l'exercice 2011,

Considérant les débats d'orientation budgétaires (bureaux réunis en commission finances),

Vu l'avis du bureau du 26.03.2012,

Entendu l'exposé du président M Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver les affectations de résultat du budget principal 2011 comme suit :**

Solde 2011 de la section de fonctionnement :

Affecté en section de fonctionnement :	0,00 €
Affecté en section d'investissement :	728 449,73 €

Solde 2011 de la section d'investissement :

Affecté en section d'investissement :	2 591 448,11 €
--	-----------------------

064.2012 : Présentation des principales actions et opérations pour 2012 et délégations au bureau.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant la présentation des principales actions et opérations prévues pour 2012, missions développement (domaines économie tourisme, cohésion sociale, culture, habitat, animation enfance jeunesse et sport, environnement et énergie, communication, transport, urbanisme et appui aménagements, création d'équipements et d'aménagements), et missions d'exploitation et de services (gestion de matériels, d'installations, d'immobiliers, gestion de services transférés, service fonctionnel),

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 02.04.2012

Considérant les débats d'orientation budgétaires (bureaux réunis en commission finances),

Vu l'avis du bureau du 26.03.2012,

Entendu l'exposé du président M Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 1 voix contre et 5 abstentions, décide :

- De valider les actions et opérations présentés en séance repris sur un tableau synthétique,
- De valider le tableau des contributions, participations et subventions suivantes :

Détail contributions		Compte	concerne	montant
AASBR	HG	6574	2012	74 180 €
AASBR	RAM	6574	2012	27 440 €
AASBR	HG	6574	ratrapage N-1	88 320 €
AASBR	RAM	6574	ratrapage N-1	28 020 €
AASBR	HG	6574	ratrapage N-2	28 000 €
AASBR	RAM	6574	ratrapage N-2	33 500 €
FDMJC	ANIMATION	6574	2012	109 000 €
FDMJC	PERISCO	6288	2012	161 000 €
SDIS	contrib fonctionnement	6554	2012	102 850 €
SDIS	contrib invest	6554	2012	20 500 €
SYCOPARC	participation statutaire	6554	2012	425 €
SYCOPARC	conservation musées musée du pétrole	6554	2012	3 125 €
SYCOPARC	conservation musées MROF	6554	2012	4 325 €
SYCOPARC	part architecte mutualisé	65737	2012	7 450 €
SYCOPARC	part architecte mutualisé	65737	solde 2011	0 €
OTI	participation convention	6574	2012	100 000 €
ECMU	participation convention nb eleves	6574	2012	35 000 €
ECMU	participation convention achats	6574	2012	3 000 €
ECMU	participation convention nb eleves	6574	ratrapage ancien	19 400 €
Assoc musée pétrole	poste médiatrice culturelle	6574	2012	13 650 €
Assoc musée pétrole	actions	6574	2012	8 400 €
Assoc musée pétrole	poste médiatrice culturelle	6574	ratrapage N-1	13 500 €
Assoc musée pétrole	actions	6574	ratrapage N-1	20 150 €
AMROF	part visites guidées	6574	2012	4 000 €
AMROF	actions/visites guidées forfait annuel 650 €	6574	2012	650 €
AMROF	actions/visites guidées forfait annuel 650 €	6574	ratrapage N-1	650 €
PAC	subvention fonctionnement	6574	2012	50 000 €
PAC	OCM subv aux entreprises	6574	2012	50 000 €
PAC	OCM subv aux entreprises	6574	ratrapage N-1	0 €
mission locale	participation par hab 0,46 €	6574	2012	8 300 €
assoc radios amateurs	gestion sonos bqmat	6574	2012	300 €
assoc radios amateurs	gestion sonos bqmat	6574	ratrapage N-1	300 €
SIVOM sco Wiss	Wingen	6554	2012	3 500 €
synd Soultz	estimation	6554	2012	12 000 €
SCOTAN	participation par hab 1,30 € X 17993 hab	6554	2012	23 400 €
ADEAN	participation par hab 0,80 € X 17993 hab	6574	2012	14 400 €
Privés	Aide BAFA 500 € X 6 pers en my	6574	2012	3 000 €
Privés	subv patrimoine bâti ancien	6574	2012	20 000 €
Privés	Subvention OPAH	6574	2012	218 000 €
Collèges	subv classes découvertes	6574	2012	9 990 €
Mut est	traitements judiciaires	6574	2012	1 750 €

- De transférer au bureau les décisions relatives à la mise en œuvre, aux prises en charges de dépenses et notamment au versement de contributions et subventions relatives à ces actions et opérations.

065.2012 : Budget principal : Fixation du taux des impôts directs locaux.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2012 n°1259 FPU,

Considérant les débats d'orientation budgétaires (bureaux réunis en commission finances),

Vu l'avis du bureau réuni en commission finances du 26.03.2012,

Entendu l'exposé du président M Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 25 voix contre et 5 abstentions, décide :

- **De fixer le produit appelé et les taux des quatre impôts directs locaux comme suit :**

	Objet	Produit appelé/Montant
Cotisation foncière des entreprises	21,14%	574 164 €
Taxe d'habitation	11,09%	1 834 729 €
Taxe sur le foncier bâti	1,10%	134 156 €
Taxe sur le foncier non bâti	7,72%	38 237 €
Eléments complémentaires		
FNGIR	Reversement	1 292 100 €
Allocations compensatrices	Encaissement	85 737 €
Produit taxe additionnelle FNB	Encaissement	6 484 €
Produit global des IFR	Encaissement	53 214 €
Produit de la CVAE	Encaissement	461 156 €
Produit de la TASCOT	Encaissement	62 998 €
FPIC	Reste à définir	

066.2012 : Budget principal : budget primitif 2012.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la présentation des actions et opérations menées, en cours et projetés,

Considérant le compte de gestion et le compte administratif 2011 et le résultat de l'exercice,

Considérant les recettes fiscales attendues pour 2012,

Considérant la proposition de budget principal 2012,

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire à la maison des services et des associations à Durrenbach le 02.04.2012

Vu l'avis du bureau du 26.03.2012,

Entendu l'exposé du président M Haas,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, 8 voix contre et 6 abstentions, décide :

- **D'approuver le budget principal 2012 comme suit :**

Crédits prévus en dépenses et recettes de fonctionnement : 5 522 000 €

Crédits prévus en dépenses et recettes d'investissement : 4 569 000 €

- **De charger le président et le comptable du trésor, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.**

DIVERS ET INFORMATIONS

Pas de demande.

Points divers soulevés en séance :

Intervention de M le président du Conseil général du Bas-Rhin :

Informations :

Calendrier prévisionnel des prochaines réunions : point en séance :

16 avril : bureau.

23 avril : conseil communautaire + **à 18h réunion CG Région : présentation du SDAN (bureau + maires)**

14 mai : bureau.

18 juin : bureau.

2 juillet : conseil communautaire.

Le président donne la parole à M le président du Conseil général du Bas-Rhin qui intervient sur les thèmes suivants :

- Contrat de territoire avec le CG67 et programme d'investissement pluriannuel,
- Point sur le financement du bloc communal (communes et communauté de communes), et notamment sur la répartition des impôts locaux, les transferts de charges, et l'opportunité de mener une réflexion en vue d'aboutir sur un pacte financier communes-EPCI.

Fait à Durrenbach, le 10/04/2012

Le secrétaire de séance
M. WEISBECKER Jean



Le président
Jean-Marie HAAS



